

SYNDICAT MIXTE DE RAMASSAGE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DU VEXIN

Assemblée Générale du Jeudi 07 Juillet 2022 Procès-Verbal de séance

Date de convocation : 30/06/2022

Le jeudi sept juillet deux mille vingt-deux s'est tenue au siège du SMIRTOM du Vexin : 8 chemin de Vernon – 95450 VIGNY, l'Assemblée Générale du SMIRTOM du Vexin, sous la présidence de Monsieur Brahim MOHA, Président.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine ESCHBACH (Ableiges) – M. Bernard DELTRUC, M. Arnaud BESSIERE (Boissy l'Aillerie) – M. Philippe CHAUVET (Chars) – M. Georges VIALON, M. Jacques BEAUGRAND (Cléry-en-Vexin) – M. Christophe NAKACH (Commeny) – M. Vincent IBRELISLE (Corneilles-en-Vexin) – M. Jean-Pierre MARCHON (Frémainville) – M. Michel CATHALA (Guiry-en-Vexin) – M. Alain PIGEONNIER, M. Olivier FLIGNY (Le Bellay-en-Vexin) – M. Martial LEPREVOST, M. Philippe YVELIN (Le Heulme) – M. Filipe LOPES (Le Perchay) – M. Joël LALLOYER (Longuesse) – M. Alain MATEOS (Montgeroult) – Mme Martine GERBER (Neuilly-en-Vexin) – M. Guy PARIS (Sagy) - M. Jean-Christophe COWEZ (Santeuil) – M. Frédéric FERREIRA (Seraincourt) - Mme Myriam LINSTER (Théméricourt) - M. Jérémy PENTHER (Theuville) – M. Didier AUGUSTIN (Us) - M. Denis LAZAROFF (Vigny).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. Frédéric GODIN (Arronville) - Mme Marie-Agnès PITOIS (Ennery) – M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus) – M. Vincent LAVOYE (Génicourt) – M. Jacques LEBECQ (Hérouville-en-Vexin) – M. Jean-Jacques DUMAINE (Nesles-la-Vallée) – M. Sylvain DEMULDER (Vallangoujard).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Jean-Joël GIL (Ambleville) – Mme Frédérique CAMBOURIEUX (Amenucourt) – Mme Monique VALADON (Bray-et-Lû) – Mme Josette DI FRANCESCO, Mme Martine JOLIVET (Chérence) – Mme Joëlle VALENCHON (La Chapelle-en-Vexin).

DÉLÉGUÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Ondine MARCINIAC (Brignancourt) pouvoir à M. Alain MATEOS (Montgeroult)
M. Jean LORINE (Marines) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)
Mme Aïcha BEUTIN IHMAD (Nu-court) pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
Mme Valérie ARDEMANI TOPIN (Aincourt) pouvoir à M. Guy PARIS (Sagy)
M. Luc PUECH d'ALISSAC (Magny-en-Vexin) pouvoir à Mme Monique VALADON (Bray-et-Lû)
Mme Anne MECHALI (Saint-Cyr-en-Arthies) pouvoir à M. Brahim MOHA (Épiais-Rhus)

DÉLÉGUÉS ABSENTS/EXCUSÉS :

Communauté de Communes Vexin Centre (34) : Mme Sandrine POULAIN-DUVAL (Avernes) – M. Patrick BRU, Mme Isabelle JONCOUR-DANEL (Berville) – M. Julien BOURREAU (Bréançon) – Mme Christelle GEORGE (Brignancourt) - M. Fabien MOREAU (Condécourt) – Mme Fanny OUIN (Courcelles-sur-Viosne) – M. Eric ZAMIA (Frémécourt) - Mme Sandrine BOUILLANT (Gouzangrez) – Mme Catherine CARPENTIER (Grisy-les-Plâtres) – M. Thimothée JAILLET (Guiry-en-Vexin) - M. Alexandre BIENFAIT (Haravilliers) – M. Gérard MONTHILLER (Moussy).

Communauté de Communes Sausseron Impressionnistes (12) : M. William BOURGOIN, M. Gilles PAIGNON (Butry-sur-Oise) – M. Christian DUMET (Labbeville) – M. Frédéric JARRAUD (Livilliers) – M. Christian PION (Menouville) – M. Pascal GASQUET (Valmondois).

Communauté de Communes du Vexin Val de Seine (26) : M. Eddy VAST (Arthies) – M. Gérard LEHARIVELLE (Banthelu) – M. Jean-Pierre DORE (Buhy) – M. Stéphane SANGNIER (Charmont) – Mme Hélène LUCAS (Chaussy) – M. Franck GOZET (Genainville) – M. Jean-Yves BOUQUEREL (Haute-Isle) – M. Pierre POLVERARI (Hodent) – M. Daniel LEHLEYDER (La Roche Guyon) – M. Didier PIERRE (Maudétour-en-Vexin) – M. Xavier BASCOU (Montreuil-sur-Epte) – M. Eric HOECKMAN (Omerville) – Mme Dominique COURTI (Saint-Clair-sur-Epte) – M. Cyril SZTRAMSKI (Saint-Gervais) – Mme Christine GIBAUD (Vétheuil) – M. Benoît DESHUMEURS (Vienne-en-Arthies) – Mme Elisabeth VANDEPUTTE (Villers-en-Arthies) – M. Gilles MERLE (Wy-Dit-Joli-Village).

INVITÉS PRÉSENTS :

Mme Martine SOREL, Maire d'Ambleville
M. Jean-François RENARD, Maire de Villers en Arthies

INVITÉS EXCUSES :

M. Patrick PELLETIER, Maire d'Ableiges
M. Norbert LALLOYER, Maire de Longuesse

~

Le quorum étant atteint le président ouvre la séance à 19h09.

Le président demande une minute de silence en l'honneur de messieurs Jean-Luc GRIS (Président du Syndicat Valoiseine) et Monsieur Michel JAMET (Délégué de Neuilly-en Vexin).

Monsieur Jean-Pierre MARCHON est nommé secrétaire de séance.

Préambule :

Pour mémoire, pendant la durée de la loi d'urgence sanitaire, les syndicats mixtes fermés tel que le SMIRTOM du Vexin, sont dans la possibilité de se réunir avec un quorum atteignant seulement le tiers de ses membres c'est-à-dire avec 25 délégués.
Chaque délégué peut avoir 2 pouvoirs à son nom.

Compte-rendu de l'assemblée générale du Lundi 28 Mars 2022 :

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du lundi 28 Mars 2022, relatif au DOB. Aucune observation n'est signalée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu de l'assemblée générale du Lundi 4 Avril 2022 :

M. MOHA demande aux membres du Comité Syndical s'ils souhaitent faire des observations sur le compte-rendu de l'assemblée générale du lundi 4 Avril 2022, relatif aux budgets. Aucune observation n'est signalée. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Délibération 27/22 : Rapport Annuel 2021

Le Rapport Annuel 2021 est présenté par Madame LUCOT.
Une précision est apportée quant à la comparaison entre 2020 et 2021 en raison du COVID qui a modifié les modalités de collecte et de la fermeture des déchèteries pendant le confinement.

M. MOHA (SMIRTOM) : Les augmentations des tonnages de gravats sont conséquentes. Nous envisageons de faire un contrôle quant aux artisans qui utilisent souvent leur carte personnelle pour déposer des déchets professionnels.

Mme PITOIS (Ennery) : Est-ce que les augmentations sont dues aussi aux gens en télétravail qui font plus de travaux chez eux ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous n'avons pas assez de recul quant à cette situation. Nous allons étudier l'évolution de la situation sur les prochains mois.

M. PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) : Nous avons de plus en plus de décharges sauvages au Bellay. Ne pensez-vous pas que le fait de ne plus faire venir des artisans en déchèterie n'augmente encore les dépôts sauvages ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous en avons conscience et nous réfléchissons dans ce sens. Nous espérons aussi le déploiement le plus rapide possible de la REP, la responsabilité élargie aux producteurs de déchets qui permettrait de limiter cela. Mais je précise qu'à ce jour, les coûts déchets des artisans sont pris en charge par l'ensemble des habitants, quand ils se servent de leur carte personnelle.

M. MOHA (SMIRTOM) : Concernant les pré-collectes, il faut rappeler que, plus nous allons en supprimer, plus les pré-collectes restantes vont voir leur coût augmenter.

M. MOHA (SMIRTOM) : Les refus de tri augmentent d'années en années. Cela coûte de plus en plus cher au Syndicat. Au 1^{er} janvier 2023, nous passons aux Extensions des consignes de Tri. Donc nous n'allons pas communiquer sur les refus de tri d'ici la fin de l'année mais nous préparons la communication pour l'évolution du tri l'année prochaine. Par ailleurs, nous pensons que la publicité nationale de CITEO précisant que tous les plastiques sont à jeter dans le bac de tri n'a pas aidé le SMIRTOM à baisser ses refus.

M. DEMULDER (Vallangoujard) : Actuellement, plus de 60 % du territoire est passé aux extensions des consignes de tri. Il est donc normal que la communication nationale se fasse dans ce sens, d'autant plus que le passage aux extensions des consignes de tri est une obligation gouvernementale.

M. RENARD (Villers-en-Arthies) : Il n'empêche que cela porte grandement préjudice au SMIRTOM du Vexin à ce jour.

M. MOHA (SMIRTOM) : Je précise que nous n'avons pas pu passer plus tôt aux extensions des consignes de tri car CITEO a refusé d'inscrire le centre de tri de Saint Ouen l'Aumône où nous étions. Je précise aussi que la communication nationale concerne 60 % du territoire. Pour les 40 % restants, cette publication était plutôt préjudiciable. N'était-il pas possible d'attendre 80 ou 90 % du territoire ?

M. DEMULDER (Vallangoujard) : Cette publicité est obligatoire pour CITEO réglementairement parlant. CITEO doit donc communiquer nationalement plusieurs fois par an.

M. MOHA (SMIRTOM) : Il convient encore de baisser les tonnages d'ordures ménagères. Même si nous sommes dans la norme du Val d'Oise et de la Région Ile de France, nous ne sommes pas encore dans les normes souhaitées par CITEO/ADEME.

M. FERREIRA (Seraincourt) : Ces tonnages regroupent-ils que les particuliers ou également les industriels ?

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Ces tonnages regroupent tout le monde. Nous faisons tourner les mêmes camions pour les habitants et les zones d'activités.

M. FERREIRA (Seraincourt) : Donc on peut en déduire que le tonnage des déchets par habitant actuellement est grevé par les déchets des entreprises.

M. MOHA (SMIRTOM) : Exactement et c'est pour cela que nous sommes en train de prendre des mesures vis-à-vis des professionnels du territoire afin de contrôler leur production de déchets.

M. MOHA (SMIRTOM) : Le marché d'ESE s'arrête le 10 juillet 2022. Mais nous pouvons toujours continuer à passer des commandes en dehors du marché jusqu'à la publication du prochain marché qui se fera fin du 3^{ème} trimestre ou début 4^{ème} trimestre 2022.

M. MOHA (SMIRTOM) : Comme nous l'avons déjà annoncé, la TGAP augmente drastiquement d'année en année. L'impact financier est colossal pour le Syndicat et par conséquent pour les habitants. Il est donc impératif que nous continuions à réduire nos déchets et notamment l'enfouissement.

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Il est important qu'un maximum d'utilisateurs s'abonne car cela nous permet de communiquer rapidement sur des modifications quant aux collectes ou sur des événements survenus sur les déchèteries. Par exemple, avec la canicule, nous avons informé les habitants que les collectes démarraient plus tôt. Il faut donc que les élus motivent leurs habitants à s'abonner gratuitement à ILLIWAP.

**

Le Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 imposent aux exploitants de service de collecte et d'élimination des déchets d'élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service présentant des indicateurs techniques et financiers.

Le rapport annuel 2021 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers est transmis par mail aux délégués du SMIRTOM du Vexin.

Conformément aux textes réglementaires précités, le rapport annuel 2021 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers sera présenté au comité syndical.

Lors de l'Assemblée Générale, le **Président propose au Comité Syndical** :

- De prendre acte du rapport annuel 2021 du SMIRTOM du Vexin sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- De l'autoriser à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical accepte à **l'unanimité**, l'ensemble des propositions énoncées ci-dessus.

Points divers

- **Information sur les modalités de collecte depuis le 1er juin par Monsieur MATEOS.**

Depuis le 1er juin 2022, SEPUR a la consigne de ne collecter que les bacs conformes (bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin, avec logo sur la cuve).

Les bacs personnels ainsi que les sacs / vrac au sol ne sont plus acceptés.

Les équipages de collecte apposent un scotch gris « non conforme » pour informer les usagers du refus de collecte.

Les usagers qui ne sont pas encore équipés doivent commander leurs bacs :

- Jusqu'au 10 juillet 2022 : auprès de la société ESE, numéro vert 0800 002 617
- À partir du 11 juillet 2022 : auprès du SMIRTOM du Vexin, 01 34 66 18 40

M. MOHA (SMIRTOM) : Pour le passage entre le 10 et le 11 juillet, les habitants seront informés qu'ils devront contacter le SMIRTOM du Vexin à compter de cette date.

Un formulaire et une procédure va être transmise très rapidement aux mairies pour les informer de la nouvelle procédure à partir du 11 juillet 2022.

Cas particulier des Zones d'Activité :

Certaines entreprises des ZA de Boissy l'Aillerie, Ennery, Magny et Marines disent ne pas avoir été informées des modalités de collecte.

Le SMIRTOM du Vexin a donc décidé d'un planning spécifique pour ces 4 zones :

- Semaine du 27/06 : boitage d'un courrier d'information par les ambassadeurs de tri du SMIRTOM du Vexin

Ce courrier rappelle La limitation pour les entreprises à 2 bacs 660 litres OM par semaine
Au-delà nécessité de mettre en place un contrat de collecte privé

L'obligation d'utiliser des bacs fournis par le SMIRTOM du Vexin

Que les bacs jaunes sont réservés au tri et que les consignes doivent être respectées

La possibilité d'accéder aux déchèteries du SMIRTOM du Vexin pour déposer gratuitement chaque semaine 1 m³ de carton (3 m³ sur la déchèterie de Vigny)

- Jusqu'au vendredi 22 juillet 2022, période dérogatoire : SEPUR a la consigne de collecter l'ensemble des OM présentées dans ces 4 ZA (bacs conformes, bacs non conformes, sacs en quantité raisonnable)
Par contre, les bacs jaunes utilisés en OM sont refusés
- À partir du lundi 25 juillet 2022, ces 4 ZA basculeront vers les modalités de collecte appliquées sur l'ensemble du territoire depuis le 1^{er} juin : collecte des OM uniquement si elles sont présentées dans des bacs SMIRTOM du Vexin, dans la limite de 2 bacs 660 litres par semaine par entreprise

M. PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) : Nous avons eu de gros problèmes quant à la récupération des anciens bacs des usagers.

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Normalement quand ESE livre les bacs, ils doivent récupérer les anciens bacs.

M. PIGEONNIER (Le Bellay-en-Vexin) : Mais les camions passent quand ils veulent pour récupérer ces bacs.

M. MATEOS (SMIRTOM) : C'est effectivement ESE qui vient chercher les bacs mais c'est une prestation sous-traitée et parfois ils ne respectent pas les horaires malgré nos consignes. Nous tentons de faire un suivi complet mais il arrive parfois que nous rencontrions des problèmes de logistique.

M. MOHA (SMIRTOM) : Concernant le Bellay-en-Vexin, nous allons livrer les composteurs très bientôt et nous ferons la récupération des bacs en même temps.

- **Information sur la collecte des encombrants en porte à porte par Monsieur MATEOS.**

Actuellement le SMIRTOM du Vexin collecte les encombrants en porte à porte 2 fois dans l'année (1^{ère} date entre mars et mai, 2^{nde} date entre septembre et novembre).

Ces collectes :

- sont coûteuses
- ne permettent pas d'optimiser le traitement des déchets collectés
(pas de tri comme cela pourrait être le cas en déchèterie, tonnages impactés par la TGAP enfouissement)
- entraînent une perte des déchets les plus « intéressants » : DEEE et ferrailles récupérés en amont par les ferrailleurs

En lien avec ce dernier point, certaines communes constatent des nuisances.

Dernièrement, une commune de la Communauté de Communes Vexin Centre (Le Perchay) a fait part au SMIRTOM du Vexin de sa volonté de supprimer la collecte des encombrants (délibération du Conseil Municipal).

Le SMIRTOM du Vexin s'interroge sur :

- le maintien de cette prestation dans le service de base ou sur la possibilité de le faire évoluer en tant que service supplémentaire qui serait facturé aux seules communes qui souhaiteraient le maintenir ?
- la mise en place d'un service de collecte des encombrants à la demande, facturé directement aux usagers concernés ?

- **Information sur les biodéchets par Mme CAMBOURIEUX**

D'ici fin 2023, afin d'être en conformité avec la loi AGECE (Anti-Gaspillage et Économie Circulaire), les Syndicats de déchets doivent mettre en place le tri à la source des biodéchets.

Le SMIRTOM du Vexin a commencé à s'inscrire dans cette démarche via la mise en place du compostage individuel.

Cette démarche doit être complétée par d'autres actions, notamment pour répondre aux habitats collectifs, aux établissements publics (écoles, collèges, lycées, centre aérés...) et aux gros producteurs (commerçants, restaurants...).

Au-delà de l'aspect environnemental, le tri des biodéchets est important pour l'optimisation des coûts : cela permettrait de diminuer le tonnage d'ordures ménagères et donc le montant de la TGAP incinération supporté par le syndicat.

Mme VALADON (Bray et Lu) : Nous travaillons avec Valorbio Compost depuis le début de l'année. À ce jour, 850 kg de bio déchets ont été collectés pour une petite commune comme la nôtre. Ils collectent les déchets de notre cantine scolaire.

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Nous les avons rencontrés afin d'étudier la question avec eux, pour adapter cette collecte à une plus grande échelle. Actuellement ils ne sont qu'une petite structure, ils ne peuvent pas répondre à la collecte des bio déchets de l'ensemble du SMIRTOM. Dans tous les cas, il faut que ce système complète l'utilisation des composteurs pour les habitants.

M. FERREIRA (Seraincourt) : Que font ces types d'entreprises avec les biodéchets ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Dans notre secteur, actuellement les biodéchets sont transformés en compost mais ce peut être aussi de la méthanisation.

Mme PITOIS (Ennery) : A Carrières-sous-Poissy, il y a déjà une petite structure de méthaniseur. Mais ils ne traitent que des déchets alimentaires.

M. MOHA (SMIRTOM) : C'est effectivement dû à la taille du méthaniseur qui ne traite que 4 000 tonnes par an. Actuellement ils ont tous leurs apports nécessaires.

M. MOHA (SMIRTOM) : Frédérique travaille également sur la question de l'électro compostage. L'ADEME estime à 30% de biodéchets dans les ordures ménagères. Probablement seulement 20% pour le SDV mais cela permettrait de réduire des tonnages inutilement incinérés.

- Point d'étape sur les composteurs par Mme CAMBOURIEUX

L'opération composteurs lancée en janvier 2022 a donné lieu à environ 2 700 commandes de composteurs.

La majeure partie des commandes a été passée en février 2022 et mars 2022.

A l'heure actuelle le SMIRTOM du Vexin enregistre une quinzaine de commandes par semaine.

Une première livraison de composteurs a eu lieu mi-avril, puis une 2^{ème} mi-juin.

Une 3^{ème} livraison de composteurs aura lieu du lundi 11 au mercredi 13 juillet puis du lundi 18 au mercredi 20 juillet.

À l'issue de cette 3^{ème} livraison, il restera environ 200 composteurs à livrer, ceux commandés récemment.

	Commandes	Livraisons mi-avril	Livraison mi-juin	Livraison mi-juillet à confirmer
Total SMIRTOM	941 composteurs 300 L 1 727 composteurs 600 L	600 composteurs 300 L 401 composteurs 600 L	150 composteurs 300 L 600 composteurs 600 L	150 composteurs 300 L 600 composteurs 600 L

	Commandes	Livraisons mi-avril	Livraison mi-juin	Livraison mi-juillet à confirmer
CCSI	261 composteurs 300 L 416 composteurs 600 L	171 composteurs 300 L 119 composteurs 600 L	46 composteurs 300 L 135 composteurs 600 L	26 composteurs 300 L 126 composteurs 600 L
CCVC	397 composteurs 300 L 805 composteurs 600 L	262 composteurs 300 L 209 composteurs 600 L	45 composteurs 300 L 296 composteurs 600 L	80 composteurs 300 L 250 composteurs 600 L
CCVVS	283 composteurs 300 L 506 composteurs 600 L	167 composteurs 300 L 73 composteurs 600 L	59 composteurs 300 L 169 composteurs 600 L	44 composteurs 300 L 224 composteurs 600 L

M. DEMULDER (Vallangoujard) : Avez-vous pris des familles cibles pour évaluer les tonnages ?

Mme CAMBOURIEUX (SMIRTOM) : Nous y avons songé. Si des gens sont intéressés sur vos communes, nous pouvons voir avec eux ce que nous pouvons mettre en place. Nous sommes prêts pour une expérimentation.

- **Retour sur l'inauguration de la déchèterie de Vigny par Monsieur PARIS**

La nouvelle déchèterie de Vigny a ouvert des portes le 4 février 2022 mais son inauguration a dû être différée en raison des conditions sanitaires.

Le site a été inauguré le jeudi 23 juin 2022, en présence de nombreux représentants de l'état :

- Madame Emilie CHANDLER, Députée de la 1ère circonscription du Val d'Oise
- les Sénateurs : Monsieur Sébastien MEURANT, Monsieur Alain RICHARD et Monsieur Rachid TEMAL
- Monsieur Jean-François RENARD, Conseiller Régional représentant la Région IdF
- Madame Marie-Christine CAVECCHI, Présidente du Conseil Départemental du Val d'Oise
- les Conseillers Départementaux : Madame Anne FROMENTEIL et Monsieur Paul DUBRAY, Monsieur Thomas VATEL
- Les Président(e)s des communautés de communes : Madame Isabelle MEZIERES, messieurs Jean-François renard et Michel GUIARD
- Monsieur Benjamin DEMAILLY, Président du Parc Naturel Régional du Vexin
- Monsieur Daniel FARGEOT, Président de l'UMVO
- Les représentants de la Gendarmerie et des Pompiers de VIGNY

Toutes les entreprises qui sont intervenues sur le chantier étaient Également présentes :

- Laurence BABILONNE et MARC JULIENNE, les 2 architectes qui ont supervisé les travaux
- La société ADD-ON pour l'informatique, la téléphonie et l'équipement audiovisuel de la salle de réunion
- La société A2CS (électricité et vidéoprotection)
- La société AMS (plomberie)
- L'entreprise DAIX (agencements intérieurs)
- Les entreprises FLOUX et GROULT (travaux de couverture et portes extérieures)
- L'entreprise GILLARD (compacteurs)
- La société HP Peintures pour le ravalement extérieur et les peintures intérieures
Monsieur Pascal HARNOIS a d'ailleurs réalisé un film retraçant les différentes étapes du chantier
- L'entreprise LECONTE pour le gros œuvre
- Les entreprises VIABILITÉ TPE et DTP2I pour les travaux de VRD

Tous les invités ont pu visiter le site et découvrir :

- Le concept de déchèterie indoor / outdoor
- La gestion des apports dans les alvéoles au sol ou via des compacteurs
- Le site est géré par la société SEPUR jusqu'à fin 2028

Tous les retours ont été positifs.

Cette première réalisation est encourageante pour les projets à venir de notre Syndicat, à savoir l'agrandissement des déchèteries de Magny-en-Vexin et Marines ainsi que la mise en place d'une recyclerie

M. FERREIRA (Seraincourt) : Nous savons qu'il y a un projet de créer une grande aire de gens du voyage entre deux Communautés de Communes. Comment allez-vous gérer les coûts de ces déchets ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Tous les flux sont à la charge des Communautés de Communes : l'eau, l'électricité, les déchets... Ce sont ces Communautés de Communes qui doivent donc mettre un prix de location du terrain comprenant la prise en charge de ces flux. Donc nous collecterons bien leurs déchets mais moyennant finance auprès des Communautés de Communes.

M. COWEZ (Santeuil) : La commune de Santeuil dépend historiquement de la déchèterie de Marines. D'après votre présentation, avons-nous le droit de venir sur celle de Vigny sans prendre rendez-vous ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Nous avons toujours sectorisé les communes par déchèteries pour limiter les flux et les apports. Mais n'importe quelle personne du territoire qui a déjà accès à une de nos trois déchèteries peut accéder à n'importe laquelle de ces trois déchèteries.

Mme LUCOT (SMIRTOM) : Sur Vigny, l'apport est de 3m³ sans faire de demande d'autorisation exceptionnelle. Mais pour Magny et Marines, nous sommes restés à 1m³ avec la possibilité de faire une demande de 3m³ pour un dépôt exceptionnel.

M. COWEZ (Santeuil) : Avez-vous prévu la collecte des pneus dans les autres déchèteries ?

M. MOHA (SMIRTOM) : Pour le moment, nous avons un problème de stockage sur ces deux déchèteries. Mais avec les travaux à venir, nous prévoyons une extension des apports de déchets dont les pneus.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 21h03.

Brahim MOHA
Président du SMIRTOM du Vexin

